



Éducation, formation professionnelle, jeunesse

Juillet 2019

L'accord de 2010 sur l'éducation a permis à la Suisse de participer intégralement aux programmes de l'Union européenne (UE) en matière d'éducation, de formation professionnelle et de jeunesse. Aujourd'hui, la Suisse participe en qualité d'État tiers (pays partenaire) au programme actuel de l'UE pour l'éducation, la jeunesse et le sport, Erasmus+.

Chronologie

- 27.11.2017 arrêté fédéral relatif à l'encouragement de la mobilité internationale en matière de formation durant les années 2018 à 2020
- 16.04.2014 décision du Conseil fédéral sur l'introduction en 2014 d'une solution transitoire suisse pour Erasmus+, prolongée dans un deuxième temps jusqu'à 2017
- 26.02.2014 suspension des négociations pour la participation de la Suisse à Erasmus+ en tant que pays participant au programme
- à partir de 2011 participation officielle de la Suisse à deux programmes de formation de l'UE «Éducation et formation tout au long de la vie» et «Jeunesse en action»
- à partir de 1994 participation indirecte de la Suisse aux programmes de formation de l'UE, dans le cadre de projets
- jusqu'en 1994 participation officielle de la Suisse à deux programmes de formation de l'UE (Erasmus et Comett)

État du dossier

Le programme de formation de l'UE 2014–2020 s'intitule Erasmus+ et remplace entre autres les programmes «Éducation et formation tout au long de la vie» ainsi que «Jeunesse en action». Après l'acceptation de l'initiative «Contre l'immigration de masse» le 9 février 2014, la Commission européenne a informé la Suisse que celle-ci ne pouvait pas prendre part à Erasmus+ avec le statut de pays participant au programme. Une participation des institutions suisses aux projets de coopération et de réforme reste possible sous le statut de pays tiers. Ces dernières peuvent ainsi répondre aux appels d'offres en qualité de partenaires de projet, mais doivent veiller à ce que le nombre minimal de pays participant au programme soit respecté et à ce qu'un autre partenaire assume la coordination du projet.

Depuis la suspension des négociations relatives à l'association à Erasmus+, une solution transitoire adoptée par le Conseil fédéral valable jusqu'à fin 2017 assurait la mobilité internationale des ressortissants suisses dans tous les domaines liés à l'éducation. Avec l'arrêté fédéral du 27 novembre 2017, un crédit d'ensemble de 114,5 millions de francs a été approuvé pour financer l'encouragement de la mobilité internationale en matière de formation pendant les années 2018-2020. Ce crédit permet de

poursuivre le soutien aux activités de mobilité et de coopération. En 2018, presque 11'000 séjours ou stages en Europe ont été financés.

Après avoir évalué la situation au printemps 2017, le Conseil fédéral est parvenu à la conclusion que les avantages d'une solution transitoire suisse pour les années 2018–2020 l'emportent sur les désavantages. Pour cette raison et en tenant compte d'autres facteurs qui empêchent une rapide association à Erasmus+, la Suisse et la Commission européenne n'ont, d'un commun accord, pas repris les négociations en mars 2017.

Des discussions techniques ont été lancées avec la Commission européenne en vue d'une association éventuelle de la Suisse au programme qui succédera à Erasmus + (2021-2027). Les discussions au niveau de l'UE n'étant pas encore terminées, la question de l'association ne pourra être abordée qu'une fois l'ensemble des éléments-clés connus. La réflexion sur une éventuelle association devrait également prendre en considération le rapport entre les coûts et les avantages d'une association au programme.

Contexte

Depuis les années 1980, l'UE promeut la mobilité transfrontalière et les activités de coopération par

divers programmes d'éducation, de formation professionnelle et de jeunesse. Les séjours à l'étranger pour les élèves, les apprentis, les étudiants et le personnel enseignant sont particulièrement encouragés. La mise en réseau des centres de formation de tous les niveaux fait également partie intégrante de ces programmes.

Au début des années 1990, la Suisse a officiellement pris part à deux programmes de l'UE dans le domaine de l'éducation et de la formation (Erasmus et Comett). Après le rejet de l'EEE par la Suisse en 1992, cette participation n'a plus été possible pour les nouveaux programmes lancés à partir de 1995. Depuis lors, la Suisse n'y a participé que de manière indirecte. Une participation indirecte signifiait que les institutions suisses pouvaient prendre part aux activités des programmes de l'UE dans le cadre de projets financés par la Confédération, pour autant que du côté de l'UE, le coordinateur du projet ou l'établissement partenaire aient donné leur accord.

La Suisse et l'UE souhaitaient ancrer cette coopération de manière juridique et l'étendre à une participation de la Suisse de plein droit. Par une déclaration d'intention signée lors de la conclusion des Accords bilatéraux II, elles ont réaffirmé leur volonté de négocier une participation officielle de la Suisse à la génération de programmes 2007–2013. Cet accord a été signé le 15 février 2010. Il réglementait l'association de la Suisse au programme «Education et formation tout au long de la vie», qui couvrait l'enseignement général et professionnel ainsi que la formation pour adultes, notamment au travers des sous-programmes Erasmus, Leonardo da Vinci, Comenius et Grundtvig et au programme «Jeunesse en action» en faveur des activités extrascolaires.

À l'instar des autres pays participants, la Suisse s'est dotée d'une agence nationale chargée de la mise en œuvre des programmes. Cette tâche a été confiée jusqu'à fin 2016 à la «Fondation ch pour la collaboration confédérale». Afin de promouvoir les échanges aux plans national et international et de donner de nouvelles impulsions aux activités extrascolaires, la Confédération et les cantons ont créé une nouvelle agence commune, «Movetia», qui a commencé ses activités le 1^{er} janvier 2017.

Principales dispositions

Comme les programmes précédents, le programme Erasmus+ vise à poursuivre le développement des systèmes nationaux d'éducation générale et professionnelle par les échanges, la collaboration et la mobilité. Ses lignes directrices stratégiques sont la concrétisation d'une formation tout au long de la vie et de la mobilité, l'amélioration de la qualité et de l'efficacité de la formation générale et professionnelle, ainsi que la promotion de la participation, de l'innovation et de la créativité, y compris l'esprit d'entreprise. Contrairement aux programmes précédents, Erasmus+ permet aussi des coopérations avec des États tiers ainsi que dans le cadre du nouveau sous-programme en faveur du sport.

Portée de l'accord

La formation transfrontalière augmente les chances de pouvoir s'intégrer au marché du travail. Simultanément, la coopération en matière d'éducation constitue un investissement en faveur du niveau de la formation et de la compétitivité de la place économique. Créé il y a plus de 30 ans, le programme Erasmus a, p. ex., permis à plus de 4,4 millions d'étudiants de toute l'Europe de se perfectionner à l'étranger.

La Suisse dispose d'un système éducatif doté d'une orientation internationale, ainsi que d'une solide expérience en matière de coopération intercantonale entre les différents espaces culturels et linguistiques. Elle représente, de ce fait, un partenaire intéressant dans la perspective d'un espace européen de l'enseignement. L'offre et la qualité de l'enseignement en Suisse attirent: plus de 48% du corps enseignant et 25% environ des étudiants des hautes écoles suisses viennent de l'étranger.

Lien vers le document PDF

www.dfae.admin.ch/europe/education

Renseignements

Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI
Tél. +41 58 463 26 74, gaetan.lagger@sbf.admin.ch
www.sefri.admin.ch

Direction des affaires européennes DAE
Tél. +41 58 462 22 22, europa@eda.admin.ch
www.dfae.admin.ch/europe